

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE A LA MODIFICATION N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DU PLESSIS-ROBINSON

Du lundi 25 avril 2022 à 8h30 au mercredi 25 mai 2022 à 17h00

Par arrêté n° A 239 /2022, le Président de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Vallée Sud - Grand Paris a prescrit l'enquête publique portant sur la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Plessis-Robinson.

La modification n° 2 a notamment pour objets de créer une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) en lieu et place de la servitude délimitée dans le règlement graphique situé sur le Plateau Ouest (quartiers Albert Thomas et Joliot Curie); d'ajuster plusieurs points réglementaires, notamment dans la zone UC aux articles 6 et 9, dans la zone UE aux articles 1, 2 et 7 et dans la zone UH aux articles 2 et 10 ; de modifier les zones UCa, UD, UEa, UGa et UGb du plan de zonage ; de rectifier des erreurs matérielles dans le règlement et le plan de zonage ; de mettre à jour la liste des emplacements réservés.

L'enquête publique se déroulera du **lundi 25 avril 2022 à 8h30 au mercredi 25 mai 2022 à 17h00**, soit pendant 31 jours consécutifs.

Monsieur Bruno FERRY-WILCZEK a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, du lundi 25 avril 2022 à 8h30 au mercredi 25 mai 2022 à 17h00, chacun pourra consulter et prendre connaissance du dossier d'enquête publique selon les modalités suivantes :

- Au service de l'urbanisme du Plessis-Robinson (Centre Administratif Municipal – 3 place de la Mairie – 92530) aux horaires suivants : les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, le vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, ainsi que pendant les permanences du commissaire enquêteur précisées ci-dessous ;
- sur le site internet <http://modification-n2-plu-lepllessisrobinson.enquetepublique.net> ;
- via un lien internet depuis les sites internet de la ville du Plessis-Robinson (<https://www.plessis-robinson.com>) et de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris (www.valleesud.fr) ;
- depuis un poste informatique situé en Mairie du Plessis-Robinson – au service de l'urbanisme.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, du lundi 25 avril 2022 à 8h30 au mercredi 25 mai 2022 à 17h00, chacun pourra consigner éventuellement ses observations et propositions sur le projet de PLU, à l'attention du commissaire enquêteur :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, au service de l'urbanisme de la mairie aux heures d'ouverture mentionnés ci-dessus et pendant les permanences du commissaire enquêteur ;
- sur le registre dématérialisé hébergé sur le site internet suivant : <http://modification-n2-plu-lepllessisrobinson.enquetepublique.net> ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : modification-n2-plu-lepllessisrobinson@enquetepublique.net ;
- par courrier postal au commissaire enquêteur à

l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur - Modification n° 2 du PLU – Service Urbanisme – Centre administratif – 3 place de la Mairie – 92350 LE PLESSIS-ROBINSON.

Pendant toute la durée de l'enquête publique du lundi 25 avril 2022 à 8h30 au mercredi 25 mai 2022 à 17h00, les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur seront consultables au service de l'urbanisme aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus et pendant les permanences du commissaire enquêteur. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet <http://modification-n2-plu-lepllessisrobinson.enquetepublique.net> dans les meilleurs délais.

Le commissaire enquêteur tiendra des permanences au service de l'urbanisme pour recevoir les observations écrites ou orales et répondre aux demandes d'information du public aux dates et heures suivantes :

- **Vendredi 29 avril de 08h30 à 11h30**
- **Jeudi 5 mai de 13h à 16h**
- **Mercredi 11 mai de 08h30 à 11h30**
- **Mardi 17 mai de 16h30 à 19h30**
- **Mercredi 25 mai de 9h à 12h**

Des informations peuvent être demandées sur ce dossier auprès de l'autorité compétente responsable du Plan Local d'Urbanisme, Monsieur Berger, Président de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris, par l'intermédiaire du service de l'urbanisme du Plessis-Robinson. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté n° A 239 /2022.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique :

- Au service de l'urbanisme du Plessis-Robinson aux jours et heures précisés ci-dessus ;
- au siège administratif de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris, 28 rue de la Redoute 92260 Fontenay-aux-Roses ;
- en Préfecture ;
- via un lien internet depuis le site internet de la Ville du Plessis-Robinson <https://www.plessis-robinson.com> ;
- sur le site internet de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris www.valleesud.fr ;
- sur le site internet <http://modification-n2-plu-lepllessisrobinson.enquetepublique.net>.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

Le Conseil de Territoire de Vallée Sud - Grand Paris se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n° 2 du PLU du Plessis-Robinson, après modifications éventuelles pour tenir compte des résultats de l'enquête.

**Le Président
Jean-Didier BERGER**